

# Compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal

## de la Commune de MAZILLE

le 14 juin 2019 à 20 heures

**Présents** : Jean-Marc CHEVALIER, Jean-Baptiste MARTINOT, Laure MICHELET, Gérard MOYNE , Michel PETOZZI , Laurent WOOG .

**Excusés**: Jacques BOURGEOIS, Roger LAHU, Jean-Paul LEGROS, Jean-Claude LUCAS.

Le quorum est atteint : ouverture des travaux du Conseil Municipal à 20 heures 15.

**Secrétaire administrative** : Geneviève VIGNERESSE

**Secrétaire de séance** : Gérard MOYNE

A la demande du Maire, le Conseil observe une minute de silence à la mémoire de Patrick SIMON, premier adjoint décédé le 14 mai 2019.

### **1-Approbation du procès-verbal du 5 avril 2019 :**

**Le Conseil adopte à l'unanimité le Compte-Rendu du dernier conseil.**

### **2 & 3 Délibération EAU POTABLE, ASSAINISSEMENT COLLECTIF et NON – COLLECTIF :**

Le Maire indique que l'Etat a prévu , dans une loi du 3 août 2018 , le transfert des Communes , aux Communautés de Communes, de toutes les compétences , en matière d' eau et assainissement , y compris les biens des communes et les fonds correspondants. Ce qui revient à spolier les communes comme la nôtre.

Le prix de l'eau (part communale) a été baissé à 0,90 €/M3 HT pour 2019 .Il passerait à 1,62 €HT/M3...

Le seuil de 11 communes représentant 25 % de la population est nécessaire pour refuser.

#### **A- EAU POTABLE :**

**Le Conseil, après en avoir délibéré, se prononce CONTRE le transfert de la compétence de l'eau potable de la COMMUNE à la COMMUNAUTE DE COMMUNES du CLUNISOIS, à l'unanimité.**

#### **B -ASSAINISSEMENT COLLECTIF et NON COLLECTIF :**

**Le Conseil, après en avoir délibéré, se prononce, à l'unanimité, CONTRE le transfert de la compétence assainissement collectif et non collectif de la COMMUNE à la COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CLUNISOIS.**

### **4-Délibération du SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT :**

Suite à un **EXCES de GRAISSES ou d'HUILES constaté lors des contrôles de la lagune, il est nécessaire de rechercher les causes et origines de ces incivilités.**

Au préalable, un complément des plans de récolement est nécessaire, ce qui permettra de vérifier tous les branchements.

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité, de mettre en place un SCHEMA DIRECTEUR D'ASSAINISSEMENT, qui permettra d'avoir tous les plans .Il charge le Maire de déclencher les études nécessaires.**

**5-Tarif communaux 2020 :**

**Le Conseil décide, à l'unanimité, qu'il n'y aura aucune augmentation sur ces tarifs en 2020 :**

**-photocopie :** 0,20 € par photocopie, y compris pour le GALOPIN avec forfait de 40 € par édition.

**-cimetière :** 150 € pour 2 m<sup>2</sup>, dont 50 € pour le CCAS.

**-bibliothèque :** adhésion annuelle : - enfants : 3,00 e  
- adultes : 5,00 €

**- « Coup de Pouce »:** 2,50 € par heure d'accompagnement.

**-prix de l'eau :** La part communale du prix de l'eau sera ramenée de 0,90 à 0,80 €HT par M3 à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2020. L'abonnement passera de 40 euros annuel à 36 euros.

**6- JARDIN DU SOUVENIR**

Il existait la Chapelle PEROUSSET, mais cela ne convenait pas à tous. Par ailleurs, pour les urnes funéraires, il est interdit de garder les urnes chez soi, ou ailleurs que dans un lieu autorisé.

Légalement, les cendres et les urnes doivent être déposées dans un « Jardin du Souvenir ».

**Le Conseil, après en avoir délibéré, décide :**

**-de créer un « JARDIN du SOUVENIR »,**

**-d'acheter deux colobariums de 6 cases, au prix unitaire de 2.307 € l'unité qui seront installés dans le cimetière.**

**A l'unanimité moins une voix, le Conseil décide que le prix de la concession pour 30 ans, sera de 150 €, comme pour les emplacements traditionnels.**

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 21 heures 50.

<i>Jacques BOURGEOIS</i>	<i>Jean-Marc CHEVALIER</i>	<i>Roger LAHU</i>
<i>Jean-Paul LEGROS</i>	<i>Jean-Claude LUCAS</i>	<i>Jean-Baptiste MARTINOT</i>
<i>Laure MICHELET</i>	<i>Gérard MOYNE</i>	<i>Michel PETOZZI</i>
<i>Laurent WOOG</i>		